

## Lausanne et région

# La Ville enterrera gratis, sinon rien

**Mort**  
**Les Pompes funèbres officielles cessent leurs activités commerciales à la fin juillet. Le service aux indigents demeure**

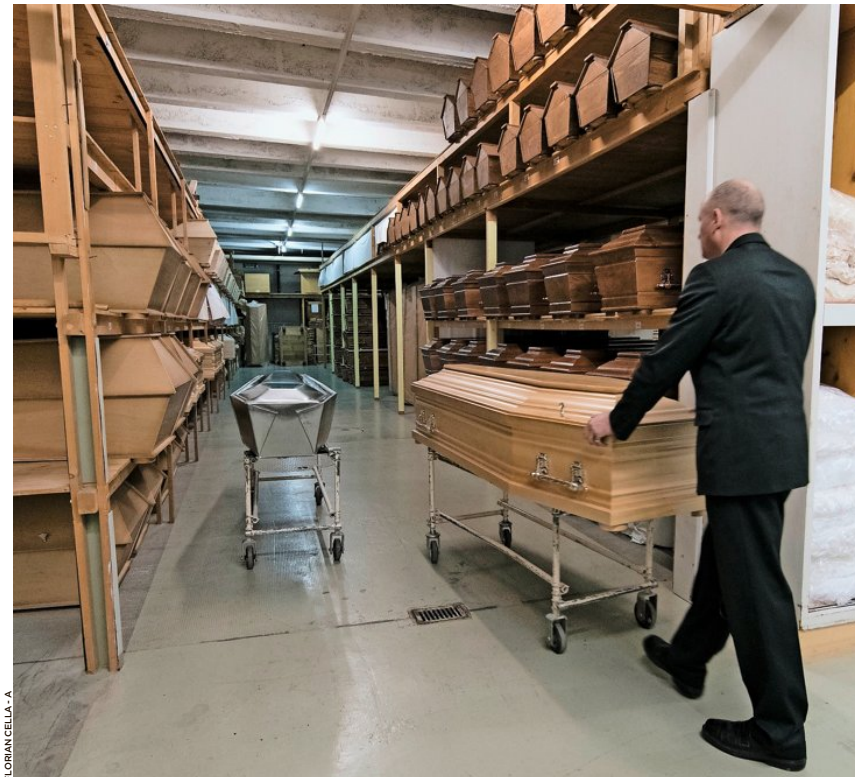
**Cécile Collet**

Il faudra être mort «indigent» ou «abandonné» pour être remis aux bons soins de la Ville de Lausanne, dès le 1er août prochain. En effet, les Pompes funèbres officielles (PFO), dont on vient de fêter les 70 ans, abandonnent leurs «présentations funéraires commerciales» au milieu de l'été. Les conventions signées jusqu'au 31 juillet pour des obsèques futures seront toutefois honorées. Neuf collaborateurs des PFO bénéficieront de «solutions de reclassement» à la Ville.

En revanche, leur directrice, Chantal Montandon, engagée en 2013 pour développer les activités des PFO, partira à la fin août de sa propre décision. À la fin décembre, c'est Jean-Pierre Sanga, chef de l'Office des inhumations et incinérations, qui sera à la retraite. Les deux postes seront fusionnés. Ces deux départs ne sont pas étrangers au calendrier, de l'aveu même de Sylvain Scherz, chef du Service de protection et sauvetage, auquel les PFO sont rattachées. «On parlera de convergence temporelle», sourit-il.

## Activité déficitaire

C'est que le sujet des Pompes funèbres communales ressurgit régulièrement dans le débat politique depuis une quinzaine d'années. Un fonds de réserve a longtemps compensé les pertes de ce qui devait être un régulateur de marché ne visant pas le profit. Mais dès que ce fonds a été épuisé, vers 2010, les élus ont exigé la rentabilité. Ainsi, la menuiserie, où étaient encore fabriqués des cercueils en bois local, a



Les stocks seront écoulés progressivement, selon les dernières commandes et les obligations.

## Un régulateur de marché

● Les Pompes funèbres officielles de Lausanne sont nées juste après-guerre, en 1948, pour réguler le marché et lutter contre les abus commis par les entreprises du secteur, ternies par des affaires de vols de cadavres et d'envol des tarifs. Dans cet esprit, les PFO ne devaient, elles, pas viser le profit. Après avoir tout de même visé la rentabilité ces dernières années, la Ville estime que son

activité commerciale dans un domaine où les entreprises privées ont bien changé ne se justifie plus. Ce renoncement permet aussi aux services lausannois de se réorganiser: tout ce qui touchera à la gestion des décès et des obsèques sera réuni sous l'égide du Service de l'économie. Une réunion impossible tant qu'il y avait activités commerciales, pour éviter la concurrence déloyale.

fermé il y a cinq ans. «Les gens n'étaient plus prêts à mettre le prix, explique Sylvain Scherz. Ils veulent aujourd'hui des prestations simples et peu coûteuses.» Aussi, pour vanter les mérites de l'entreprise communale, un budget publicité a été débloqué en 2014. «Malgré les bonnes initiatives de Mme Montandon, le succès n'a pas été au rendez-vous, regrette Pierre-Antoine Hildbrand, municipal de la Sécurité et de l'Économie. À terme, l'idée était d'arrêter une activité déficitaire.»

## 800 décès à répartir

La disparition des Pompes funèbres officielles ouvre «une petite dizaine

de pour-cent de parts du marché lausannois» (800 prestations à l'année) à ses concurrents, selon le municipal. Ils sont huit à se partager le Grand Lausanne actuellement. Chez Cassar SA, qui traite 850 décès par an dans le canton, Pierre de Mestral accueille la nouvelle avec «une assez grosse crainte. Nous venons d'engager un nouveau collaborateur pour le 1er novembre. Si nous avions su, on l'aurait fait avant! Et il en faudrait un de plus...»

Edmond Pittet, directeur des Pompes funèbres générales SA, poids lourd cantonal du domaine avec 2400 décès par an, se veut, lui, «très rassurant envers la population lausannoise». «Nous avons 45 collaborateurs et une bonne capacité de travail. Cela ne devrait pas être un problème.»

Les deux attendent la réorganisation effective pour faire leurs constats. Si Edmond Pittet ne se prononce pas sur la disparition de ce concurrent, Pierre de Mestral la salue. «J'ai toujours trouvé que les Pompes funèbres officielles faisaient de la concurrence déloyale. La preuve: dès le moment où elles ont dû faire du bénéfice, cela n'a pas fonctionné.»

## Prestations obligatoires

Une part de marché échappera toutefois encore aux entreprises privées. Car si les PFO cessent leurs prestations commerciales, elles continuent d'exister. «On gardera des compétences et des collaborateurs pour assurer les prestations obligatoires (ndlr: environ 10% des 800 décès, soit les obsèques des personnes indigentes, à la charge de la collectivité, mais aussi la prise en charge des situations d'urgence ou délicates, sans proches identifiés), indique Sylvain Scherz. Nous continuerons aussi de nous charger d'éventuelles obsèques au caractère régalién.»

Le stock sera ainsi gentiment écoulé. Qu'advient-il des locaux (aux Figuiers et sous le pont Chauderon) et des deux corbillards flambant neufs? «Tous les aspects très concrets de la réorganisation vont être travaillés maintenant.»